



Demande de revision du droit de garde... urgent!!

Par **floralie**, le **16/08/2008** à **07:20**

bonjour, mon mari et moi avons besoin d'aide. Les enfants de mon époux âgés de 8 et 11 ans nous ont demandé de venir vivre avec nous. Nous n'hésitons pas un seul instant sur le sujet le seul problème sera la réaction de leur maman envers eux qui nous le craignons risquent de les faire chanter et leur mener la vie dure. Leur séparation a été très houleuse puisque l'ex-compagne de mon mari lui a tout fait subir (calomnie, accusation mensongères d'attouchement sur sa fille âgée alors de 2 ans.....) aujourd'hui ils vivent avec elle dans une cité hyper sensible, nous avons peur qu'ils tournent mal, leur chambre est une pour 3 enfants.. leur mère s'occupe peu d'eux et son nouveau compagnon (très jeune) impose visiblement sa manière de vivre sa propre religion aux enfants. Nous avons déjà fait appel aux juges il y a quelques temps pour avoir une assistance éducative mais leur mère est tellement manipulatrice que le rapport qui souligne les lacunes éducatives de la mère a tout classé sans suite. Nous voudrions que les choses aillent vite et mettre toutes les chances de notre côté (surtout celui des enfants) pour éviter de leur faire vivre des choses trop difficiles encore une fois. !!! que faire!! merci pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **16/08/2008** à **08:39**

2 choses possibles :
- informer directement le procureur de la république par LR/AR dans le cadre de la protection à l'enfance si vous pensez que les enfants sont en danger,
- les enfants écrivent une lettre au JAF, via votre avocat, en demandant à ce JAF d'être entendu, le JAF ne peut pas refuser de recevoir les enfants, en tête à tête, pour les entendre. Ensuite, au JAF de prendre les dispositions qu'il souhaitera dans le seul cadre du bien-être des enfants et

non de celui des adultes qui les entourent.
Consultez votre avocat pour voir ce qu'il en pense.

Par **floralie**, le **16/08/2008** à **09:19**

merci pour votre reponse, je pense que nous allons opter pour la deuxième solution . même si vivant a 600 km d eux , nous avons un peu peur que lorsque leur maman apprendra la demande soit elle ne les accompagne pas a la convocation soit elle leur face la morale ou du chantage comme elle l a deja fait et que les enfants de peur de la blesser ne fasse demi tour.